

Articulées autour de la médiation politique, de la médiation documentaire et de la médiation technique, de nombreuses actions sont possibles, en bibliothèque, pour favoriser l'open access (OA).

# La médiation comme outil de valorisation de l'*open access*

L'accès à l'information représentant le cœur des missions des bibliothécaires, porter un discours d'incitation et de soutien au libre accès auprès des acteurs de la production scientifique (chercheurs, éditeurs, diffuseurs) doit être perçu comme une évidence.

## LA MÉDIATION POLITIQUE

Ce discours s'est structuré depuis la fin des années 1990 par la rédaction de textes fondateurs permettant de proposer un argumentaire validé collectivement<sup>1</sup>. Plus récemment, l'ADBU et Couperin se sont appuyés sur cet argumentaire constitué au fil des années pour peser dans les débats qui ont abouti au vote de la Loi pour une République numérique<sup>2</sup>. Parallèlement, les bibliothécaires participent ou pilotent le développement d'outils dédiés à l'OA (OAI, OAIster, DOAJ, TEL et HAL). La mise en place de ces outils pour la diffusion de la recherche renforce ce discours résolument engagé sur le libre accès auprès des chercheurs et des tutelles, tandis que les désabonnements et appels au *boycott* d'éditeurs de la part d'universitaires se multiplient. Loin de se positionner contre le marché de l'édition, les bibliothécaires s'engagent ainsi dans la participation à des solutions conciliant contraintes économiques, objectifs scientifiques et volonté de partage des connaissances.

Sur le terrain, ce discours assumé collectivement et les outils qui y sont associés facilitent le travail auprès des acteurs de la production scientifique (chercheurs, équipes de direction, personnels d'appui à la recherche, étudiants). Les résultats récents diffusés par de nombreuses universités (vote de budgets de soutien à l'OA, initiatives d'incitation voire d'obligation au dépôt en archive ouverte, participation des presses universitaires aux plateformes de diffusion de l'OA) sont la preuve des avancées obtenues.

## LA MÉDIATION DOCUMENTAIRE

Le mouvement des archives ouvertes et de l'OA fait partie intégrante des politiques documentaires. A l'instar du travail effectué sur les ressources payantes, l'activité du bibliothécaire autour des ressources en OA (veille, sélection, signalement et valorisation) suit les mêmes logiques et répond aux mêmes objectifs de qualité et d'exhaustivité.

Si les ressources en OA peuvent représenter une alternative aux hausses tarifaires des éditeurs, le

budget des ressources électroniques peut aussi illustrer la volonté de prendre en compte les modèles économiques de soutien au libre accès (DOAJ, OpenEdition, Erudit, Knowledge Unlatched).

De plus, dans le cadre de leur mission de formation (de la licence au doctorat) à l'accès à l'information, qui comprend la sensibilisation aux enjeux du libre accès et des archives ouvertes, les bibliothèques doivent aborder ces notions autant que faire se peut.

## LA MÉDIATION TECHNIQUE

L'importance croissante de la documentation électronique dans l'offre des bibliothèques universitaires et le développement d'outils en ligne ont favorisé l'apparition de nouvelles compétences liées au support numérique. La gestion d'un système d'information comprenant des applications de plus en plus complexes a permis aux bibliothécaires d'acquérir une expertise qu'ils peuvent réutiliser au service des projets des chercheurs de leur établissement. Le bibliothécaire peut ainsi s'assurer que les principes de l'OA y sont pris en compte.

Les bibliothèques intègrent dans leur offre de services d'aide à la recherche des prestations techniques concrètes, qui vont de l'aide au dépôt dans une archive ouverte (par la structuration des métadonnées nécessaires, *via* l'utilisation de référentiels, de demande de création de DOI, de conseil sur l'identité numérique du chercheur, etc.) à la maintenance technique des plateformes et des accès, en passant par le suivi bibliométrique. Ces propositions s'inscrivent dans un éventail plus global de prestations personnalisées (numérisation, indexation de corpus, création de bases de données). Ainsi, les numérisations sont réalisées avec l'objectif de mise en libre accès immédiat des contenus.

L'objectif est d'assurer une diffusion la plus large possible des données et des publications scientifiques, favorisant leur réutilisation grâce à une visibilité optimale. Cette mutation du rôle des bibliothèques participe ainsi pleinement d'une recomposition d'un modèle documentaire dont le paradigme est fondé sur la notion d'ouverture.

ANTOINE BARTHÉLEMY, JULIEN BAUDRY,  
AURÉLIA BRAUD, CHRISTELLE CHARAZAC,  
DELPHINE GALOT

Pôle Services Numériques  
Université Bordeaux Montaigne

[1] Sur ces textes, voir notamment l'article d'Alain Caraco, « L'Open Access, combien de déclarations ? »

[2] Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016.